

NOUS CONTACTER

N° client : 5 021 547 355
Identifiant Internet : OWR9IBPVHS



Document à conserver 5 ans

Page 1/4



Par Internet et Mobile

espaceclient.edf.com

sur Smartphone et Tablette

Télécharger l'appli mobile EDF&MOI

Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 21h

09 69 36 66 66

(Service gratuit + prix appel)

Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 20012
41975 BLOIS CEDEX 9

Nos boutiques

Retrouver la boutique la plus proche de
chez vous sur boutiques.edf.com

Urgence dépannage Electricité (ERDF)
09 726 750 91 (Service gratuit + prix appel)

Lieu de consommation

29 AVENUE DE LA CURE D AIR
91400 ORSAY

Titulaire du contrat

M. THOMAS THIBAUT

Votre contrat

N° de client : 5 021 547 355

N° de compte : 4 08 7 021 349 547

(numéro à transmettre pour le règlement de
vos factures)

Electricité "Tarif Bleu"

- Point de livraison (PDL) :
N° 22 268 451 495 664
- Puissance : 09 kVA
- Option Base

INFORMATIONS

Prix et Règlementation

Electricité : Sur décision des pouvoirs publics,
le Tarif Réglementé de Vente a évolué au
01/08/2015 et au 01/11/2014. Le montant de la
CTA a évolué au 01/08/2015. Selon la
réglementation en vigueur, les montants de la
CSPE et des TCFE ont évolué au 01/01/2015.
Vos Conditions Générales de Vente ont été
modifiées au 15/07/2015. Plus d'information
sur le site edf.fr

M. THOMAS THIBAUT
9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Facture du 19/11/2015

N° 33 279 320 517

Electricité (relevé ERDF)	270,25 €
TVA	51,13 €

Facture TTC

321,38 €

Montant total

321,38 €

TTC

Prélevé le
04/12/2015

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 10/01/2016.
- Pour votre prochaine facture, vous avez la possibilité d'être facturé au plus juste en nous communiquant sur Internet ou par téléphone votre relevé de compteur entre le 22/12/2015 et le 07/01/2016.
- Prochaine relève ERDF vers le 10/05/2016.



Prélèvement automatique

Le montant de 321,38€ sera prélevé le 04/12/2015 sur le compte ci-dessous :

Titulaire du compte : THOMAS THIBAUT

Nom de la banque : *****

Compte bancaire : ***** 0855425R020 **

Détail de la facture du 19/11/2015 N°33279320517



Votre contrat Electricité "Tarif Bleu"

Compteur électromécanique n°284

Consommation sur la base d'un relevé	Index début de période	Index fin de période	Consommation (kWh)	Prix Unitaire HT (€/kWh)	Montant HT (€)	Taux de TVA
Du 23/07/2012 au 10/01/2013 09 kVA						
Régularisation tarifaire Base			1132	0,0042 ⁽¹⁾	4,78	19,6
Du 11/01/2013 au 31/07/2013 09 kVA						
Régularisation tarifaire Base			1911	0,0043 ⁽¹⁾	8,22	19,6
Du 11/09/2015 au 10/11/2015 09 kVA						
	Relevé Client	Relevé				
Base	22800	24742	1942	0,0932	180,99	20,0
Total de votre consommation d'électricité (dont acheminement 67,19 €)					193,99	
Abonnement				Prix Unitaire HT (€/mois)	Montant HT (€)	Taux de TVA
Régularisation tarifaire Tarif Bleu 09 kVA Base du 23/07/2012 au 10/01/2013				0,31 ⁽¹⁾	0,59	5,5
Régularisation tarifaire Tarif Bleu 09 kVA Base du 11/01/2013 au 31/07/2013				0,32 ⁽¹⁾	0,71	5,5
Abonnement Tarif Bleu 09 kVA Base du 11/11/2015 au 10/01/2016				7,90	15,80	5,5
Total de votre abonnement (dont acheminement 10,04 €)					17,10	
Taxes et Contributions			Consommation (kWh)	Prix Unitaire HT (€/kWh)	Montant HT (€)	Taux de TVA
Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)			1942	0,00957	18,58	20,0
Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE)			1942	0,01950	37,87	20,0
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)					2,71	5,5
Total taxes et contributions					59,16	
Total Electricité hors TVA					270,25	
Total hors TVA					270,25	
TVA						
TVA à 19,6 % sur un montant total de 13,00 €					2,55	
TVA à 20,0 % sur un montant total de 237,44 €					47,49	
TVA à 5,5 % sur un montant total de 19,81 €					1,09	
Total TVA					51,13	

(1) **Régularisation tarifaire** : le montant de cette régularisation est calculé en application de l'arrêté du 28 juillet 2014 relatif aux Tarifs Réglementés de Vente de l'électricité qui modifie rétroactivement les barèmes de prix pour la période comprise entre le 23 juillet 2012 et le 31 juillet 2013. Le prix unitaire appliqué correspond à la différence entre le prix publié dans le nouvel arrêté et celui qui vous a été précédemment facturé. Pour plus de détails, connectez-vous sur regularifpart.edf.com.

Le montant total de votre régularisation tarifaire, pour la période du 23/07/2012 au 31/07/2013, est égal à 38,99 € HT pour la consommation (9127 kWh) et 3,89 € HT pour l'abonnement. Il n'est soumis qu'à la TVA. Selon votre situation contractuelle et votre rythme de facturation, ce montant vous sera facturé sur une ou plusieurs lignes (identiques) en une ou plusieurs fois.

Calcul des taxes et contributions facturées : CTA électricité : 27,04% HTVA de la part acheminement de l'abonnement

Pour plus d'explications concernant les taxes et contributions, rendez-vous sur taxes.edf.com

Retrouvez l'explication de votre facture sur facture.edf.com

Mentions relatives à votre contrat d'électricité :

Délai de préavis de résiliation de votre contrat électricité : aucun

Votre tarif électricité est réglementé.

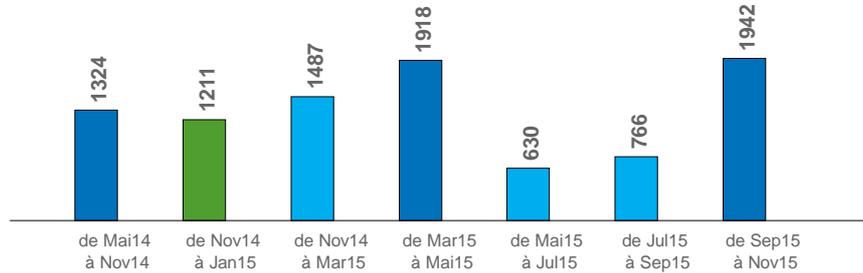
Pour plus d'explications concernant les tarifs, rendez-vous sur infoprix.edf.com



EVOLUTION DE VOTRE CONSOMMATION EN KWh

Electricité

- Index réel
- Relevé Client
- Index estimé



Origine 2014 de l'électricité :

82,2 % nucléaire, 13,6 % renouvelables(dont 7,9 % hydraulique), 1,6 % charbon, 1,3 % gaz, 1 % fioul et 0,3 % autres. Indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.com

Pénalités de retard

De plus, conformément aux conditions générales de vente, à défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues seront majorées de plein droit de pénalités de retard calculées sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal appliqué au montant de la créance TTC. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à 7,50 euros TTC.

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ?

EDF met à votre disposition un parcours en 3 étapes, dont l'ordre doit être respecté, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais :

- Etape 1 : vous adressez votre réclamation par courrier à **EDF Service Client** - TSA 20012 - 41975 BLOIS CEDEX.
- Etape 2 : la réponse apportée par le Service Client ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à **EDF Service Consommateurs** - TSA 20021 - 41975 BLOIS CEDEX 9.
- Etape 3 : vous restez en désaccord avec la réponse du Service Consommateurs, vous pouvez dans ce cas solliciter le **Médiateur EDF** en ligne sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF - TSA 50026 - 75804 PARIS CEDEX 8.

Pour de plus amples informations, reportez-vous aux Conditions Générales de Vente ou rendez-vous sur cgv.edf.com

Si votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, en cas de litige lié à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par écrit au Médiateur national de l'énergie - Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics, n° vert 0 800 112 212 service & appel gratuit (poste fixe).

